Landesbibliothek Oldenburg

Digitalisierung von Drucken

Recueil De Pieces Curieuses Sur Les Matieres Les Plus Interessantes

Radicati, Albert Rotterdam, 1736

L'Imprimeur, Au Lecteur Judicieux.

urn:nbn:de:gbv:45:1-444

L'IMPRIMEUR,

A U Michael

LECTEUR JUDICIEUX.

Mes L est de mon devoir que je te declare comment cet Ouvrage m'est tombé entre les mains, mais au-paravant tu ne trouveras pas mauvais que je te dise par quelle aventure je fuis devenu Imprimeur. Sache donc, qu'aïant voulu travailler à rendre plus puissant mon Souverain, comme tout bon Sujet doit faire, je me mis à étudier les faintes maximes de la Cour de Rome sous le Pontificat d'Alexandre VI. d'heureuse memoire, & les moïens dont il se servit pour parvenir au faîte de la Grandeur & de la Gloire Mondaine: & je connus qu'ils étoient les feuls qu'on pût pratiquer pour acquerir cette autorité abfoluë que les Anciens appellerent Tirannie, & les Modernes Pouvoir Despotique, afin de pallier un nom si odieux & si peu convenable à qui se dit Chrêtien.

Je composai ensuite un petit Traité qui contenoit toutes ces maximes & ces moïens, qui avoit pour titre le Prince, & le dediai à Laurent, fils de Pierre de Medicis, asin qu'il pût avec un tel secours affermir sa Puissance, & empêcher par là que nôtre Patrie ne devint, à cause de sa foiblesse, la proïe des Nations étrangères, & ne souffrit des nouveaux & plus grands maux que ceux dont elle étoit affligée, depuis que les ancêtres de Laurent l'avoient faite de leur

Mere, leur Esclave.

Ces

334 L'IMPRIMEUR

Ces Principes que j'avois exposés dans ce Traité, quoiqu'ils fussent les mêmes que les plus grands Monarques suivoient de point en point, même fans en excepter le très Saint Vicaire de Jesus Christ, m'avoient cependant rendu l'objet de l'indignation des Princes: ,, parceque , disoient ils , j'avois , decouvert tous leurs artifices en publiant ,, ces Verités, & qu'aïant donné la vuë aux , aveugles, ils voudroient dès lors marcher , d'eux mémes, ce qui auroit infailliblement mis à la beface leurs Conducteurs. C'est pourquoi les Princes les plus indignés contre moi tinrent un grand Conseil, & nommerent des Commissaires pour examiner mes maximes, & pour me condamner felon l'énormité de mon crime. Me trouvant devant mes Juges, je leur dis, pour me disculper de tout ce dont on me chargeoit; " Que je ne pretendois point defen-, dre mes écrits, qu'au contraire je les de-, testois & condamnois comme impies, contenant des Dogmes cruels & abominables pour gouverner les Peuples. De forte que si l'on me pouvoit prouver que la Doctrine que j'avois publiée étoit de mon invention, je me foûmettois avec plaisir à la sentence que l'on voudroit prononcer contre moi: Mais que si mes Ecrits ne contenoient que ces Preceptes politiques & ces Raisons d'Etat que j'ai moi même apprifes en examinant de près la conduite & les actions de quelques grands Princes, dont il ne faut point dire du mal fous peine de la vie, & que j'eusse nommés si mes Juges me l'avoient voulû , permettre; Pour quelle raison, dis-je, est-ce

AU LECTEUR. , que ces Princes, inventeurs de cette en-" ragée & detestable politique dont j'ai fait , mention dans mon Traité, font regardés comme des Personnes Sacrées, & moi comme un Scelerat, comme un Athée, feulement pour l'avoir mise au jour? N'est il pas injuste de venerer comme Saint l'original d'une chose, & d'en brûler la copie comme execrable? & pourquoi doit on tant me blamer & persecuter pour avoir fait un recueil de ces maximes repanduës dans les Histoires tant anciennes que modernes, les quelles peuvent convertir en autant de Macchiavels tous ceux qui les liront avec des Lunettes de Ministre d'Etat? Enfin, je conclus, disant: Que les homes ne sont pas si idiots qu'on pense; & que puisqu'il s'en est trouvé d'assez sensés pour pénétrer dans les plus profonds fecrets de la Nature, il s'en trouvera aussi qui auront assez de genie pour decouvrir le veritable but des actions des Princes, quoiqu'ils emploient toutes les ruses possibles pour le cacher aux Peuples: & que si les Princes souhaitent avoir leurs Sujets groffieres & stupides, afin de les pouvoir mieux foûmettre à tous leurs caprices, il faut qu'ils prennent la honteuse resolution d'imiter les Princes Mahometans & Mos-

,, covites, qui ont toujours empeché l'introduction des Arts & des Sciences dans leurs , Etats, les quelles peuvent éclaircir les entendemens les plus ténébreux; Car autrement les Princes ne viendront jamais à bout , de leurs desseins, vû que l'Hypocrisse si , commune dans le Monde a seulement la , vertu de pallier les vices de l'home qui s'en

" fert "

236 L'IMPRIMEUR

, fert, & non de forcer les Peuples à croire

,, tout ce que bon lui femble.

Mes Juges furent terriblement touchés de mes paroles, & ils paroissoient dejà disposés à me declarer innocent; quand l'Avocat géneral leur fit entendre, ,, que je meritois , d'être severement puni pour avoir rempli , mes Ecrits de très pernicieuses maximes, avec les quelles je faisois mon possible pour ajuster dans la bouche des Brebis des dents politiches de Loup, ce qui en auroit eloigné & effraïé les Bergers; personnes si necesfaires dans ce Monde! Puisque je les avois , mis dans la dure necessité de s'armer d'une , cuiralle & de gantelets voulant traire ou tondre leurs Brebis: Que la laine, le lait , & le fromage seroient montés à un prix , exorbitant, si les Bergers eussent eu à l'avenir plus à craindre les Brebis que les , Mâtins; & si au lieu de sifflet & de la , verge qu'ils emploioient pour en être obeis, , ils eussent étez obligés de se servir d'une troupe de gros Dogues; & si pour les , garder durant la nuit, il n'eut plus fuffi , de les enfermer dans une enceinte de ", corde; mais de murailles, de remparts ,, de fossés avec les contrescarpes à la mo-, derne.

Ces accusations parurent très importantes aux Commissaires, qui avoient sort bien compris le sens metaphorique du Discours de l'Avocat; ainsi ils changerent d'avis, & me condamnerent unanimement au seu. Après quoi ils firent une Loi qui declaroit rebelle & ennemi du Genre humain celui qui auroit osé publier à l'avenir des choses si scandaleuses. Avouant tous; ,, que ce

, n'étoit pas la laine, ni le lait, ni le fro, mage ni l'agneau qu'on tire de la Brebis, qui
, devoit rendre precieux cet animal aux ho, mes; mais fa grande simplicité & sa pa, tience infinie: N'étant pas possible qu'un
, seul Berger put en gouverner un grand
, nombre, si les Brebis avoient assez de discernement pour connoître l'usage qu'ils
, pourroient faire de leurs dents & de leurs
, cornes; & qu'ensin c'étoit vouloir mettre
, le Monde sans dessus dessous, en rendant
malicieux les simples, & en ouvrant les
, yeux à ces Taupes, que Mere Nature avec
, une très grande sagesse avoit créé aveugles.

L'Avocat cessant de parler, les Juges se separerent, & je fus livré aux Bourreaux, qui d'abord firent tous les préparatifs necesfaires pour me faire subir la peine horrible qu'on m'avoit infligé; mais Philippe II Roi d'Espagne par son pouvoir la fit suspendre, & me prit sous sa Protection. Ce ne fut pas neanmoins par un effet de sa debonnaireté ou de fon humanité qu'il me fauva la vie, ni de fa reconnoissance quoiqu'il eut tiré de très grands avantages de mes Preceptes, car il ne fut jamais doué de ces bonnes qualitez; mais seulement par un pur motif d'interêt : Principale vertu des Princes fes fembables! Il fe flatoit donc que je pouvois peut être encore lui decouvrir des mystères de Politique plus grands que ceux que j'avois exposés dans mon Traité, mais il se trompa; vû que ce que j'avois appris d'Alexandre VI & du Duc de Valentinois son Fils, est la quintessence de la Raison d'Etat.

Cependant la bonne opinion que Philippe avoit de moi me fut fort avantageuse, car il me fit son principal Conseiller, ce qui m'attira l'estime de tous ses Courtisans tant qu'il vecût. Mais après sa mort, ses Successeurs aïant dégénérés, je sus contraint de quitter au plûtôt l'Espagne, attendu qu'ils n'auroient pas manqué de faire exécuter sur moi la cruelle sentence du Feu; parceque l'ignorance & la Superstition, que Philippe avoit avec tant de soin toujours entretenuës dans l'esprit de ses Sujets, se repandirent tant à la sin, qu'elles s'emparerent de l'esprit même des Monarques Espagnols, & m'en chasserent à cause de la grande antipathie qui regne entre elles & mes maximes.

Après un si grand malheur je sus forcé d'aller errant par le monde, & de me bien deguiser afin de n'être pas reconnû des Princes mes persecuteurs; & malgré mon deguisement ils m'eussent finalement decouvert & accablé; ou bien je serois mort de saim parmi le Vulgaire, incapable de distinguer le vrai merite; si les bons Peres Ignatiens, touchés de compassion Jesuitique, n'eussent pas envoïé des ordres par tout pour me chercher & m'avertir du grand danger auquel je m'exposois courant le monde. Leurs Emissaires aïant à la fin eu le bonheur de me trouver, m'emmenerent avec tout le secret imaginable dans leur College de Rome.

Les Provinciaux & les Préfets d'abord allerent donner part au General de leur Sainte Societé de la bonne trouvaille qu'ils avoient fait: & ce qui est fort surprenant, c'est que le General nonobstant la grande envie qu'il avoit de me voir, ne voulut cependant pas me permettre de venir devant lui qu'en habit de Novice; & parceque je n'en avois

pas la mine, il envoïa fon Agent à Venise avec un Portrait du Grand Ignace, qui contemploit avec une modestie angelique le très beau sein de la Vierge Marie sa Dame, asin qu'il sit faire sur ce Saint modelle un masque, capable d'attendrir les cœurs les plus durs & de tromper les esprits les plus sins. On me couvrit donc le visage avec ce beau masque, & ensuite je sus presenté au General, qui me voïant, parla dans ces termes aux Novices qui lui faisoient la Cour.

, Voilà mes chers Enfans un nouveau com-,, pagnon que je vous donne pour vous di-, riger! Voïez comment la pieté, l'humilité , & la foi brillent dans ses yeux! Ornez-, vous de ses belles vertus, & soiez verita-, bles imitateurs d'un si Saint exemple. Après celà il fit retirer les Novices, & retint seulement deux vieux Recteurs : Sur le champ ils me deshabillerent, m'ôterent le masque du visage & me remirent dans ma premiere forme. Alors le General m'embrassa & me dit; " Que devant lui & les , homes favans je pouvois paroître à vifage ,, decouvert; mais que devant les fots je ,, devois toujours être masqué, parcequ'ils ne s'attachent pas à la réalité, mais à la seule apparence des choses: Que c'étoit l'unique moïen de m'attirer l'estime des uns & des autres: Que c'étoit le Pere Ignace qui avoit laissé ces saintes instructions à la Societé Jesuitique, afin qu'elles lui servisfent de fondement perpetuel: Que les Ignatiens en connoissoient la bonté par experience, car ils s'emparoient chaque jour ", des biens des Peuples, fans qu'ils s'en ,, plaignissent; au lieu qu'ils s'écoient souvent " revoltés

revoltés en pareille occasion contre leurs , Souverains, à cause qu'ils ne se servoient , pas des mêmes moïens. Car les Princes ,, emploïent la force, & les Ignatiens la fraude: Ceux-là demandent les substances des fujets pour eux mêmes; Ceux-ci les demandent pour la Vierge, les Saints ou les ,, ames du Purgatoire. Les premiers privent les sujets de leurs biens, sans leur faire la moindre gratification; les autres , au contraire les depouillent des biens temporels, & les recompensent abondament avec les spirituels; biens infiniment plus estimés que ceux de ce Monde par la Populace infensée: & enfin il declara que les Ignatiens avoient sçu trouver moïen de faire passer pour Saintes toutes leurs Actions quoique très detestables, faisant accroire aux homes, qu'elles font toutes ad majo-29 rem Dei Gloriam.

Le General alloit encore parler, lorsqu'il sut interrompû par un novice qui entra pour lui demander son avis sur un cas de conscience. Cet idiot sut si effrayé en me voïant, que si le General ne m'eut pas promptement caché sous son manteau, il seroit infailliblement mort de peur; tant je lui parus horrible! Mais le rusé General dissipa sa frayeur, lui disant: Que j'étois un Ange, & que si je lui avois paru un Diable, c'étoit parcequ'il avoit desober à ses Superieurs; ainsi qu'il devoit faire penitence, & ne plus craindre quand il me reverroit.

Par ce Stratagème le sage General accoutuma les Novices à me voir demasqué, & se mit en odeur de Saintetè parmi eux, leur

insinuant qu'il conversoit avec les Anges.
Quel-

Quelque tems après il me fit maître des Novices, avec ordre de me tenir toujours masqué quand je les instruirois. Ce Masque effectivement communiquaune grande vertu à mes paroles: Car je pus leur enseigner la même Doctrine que j'avois autrefois enseignée à Laurent de Medicis, pour la quelle ils avoient tant d'horreur, sans les scandaliser. Preuve evidente qu'ils ne haissoient pas mes instructions, mais seulement celui qui en étoit l'auteur; parceque les Princes l'avoient decrié afin que les Sujets ne pussent pas par la lecture de mes Ecrits éclaireir leur entendement, qui, pour le bien des Tirans doit toujours être offusqué.

Quoique les Ignatiens eussent été mes Protecteurs, & qu'ils tâchassent avec les plus basses flateries de m'amorcer, je m'apperçus cependant que mes forces se diminuoient vû le grand nombre de Novices que j'enseignois, qui, comme autant de sangsuës, me fuçoient peu à peu la substance de mes maximes: De manière qu'en peu de tems cessant d'être utile aux Ignatiens, ils auroient aussi cessé de me maintenir; & celà, pour ne pas rompre le grand vœu qu'ils font de donner peu afin d'obtenir beaucoup, & de ne jamais rien donner gratis & amore. Car en faisant une telle chose ils commetteroient un grand facrilége, & ne meriteroient plus de s'appeller Ignatiens. C'est pourquoi je pris la resolution de les quitter & de m'en aller avant qu'ils m'eussent entièrement épuisé.

Aïant donc pris congé de mes Renardeaux j'allois fortir du College, lorsque le General me vint au devant avec un bassin rempli de Quadruples d'or nouvellement frappés au

Paraguay, me priant de les accepter pour l'amour de lui, & en reconnoissance des services que j'avois rendus à la fainte Societé Jesuitique. La richesse du present ne m'étonnà pas, sachant la facilité que les Ignatiens ont pour acquerir ce precieux metal; mais je fus fort furpris de les voir rompre leur plus grand vœu. Neanmoins je ne me fis pas trop prier pour recevoir un don si considerable; car je vuidai fort cavalièrement le bassin dans mes poches. Après quoi le General, pour me combler de bienfaits, me fit avaler quelques goutes d'un Elixir de fa façon, qui me parut d'abord d'un gout exquis & fort restaurant, mais un moment après il m'excità un vomissement si violent, qui me fit fortir de l'estomac toutes les maximes qui me restoient, les quelles furent soigneufement ramassées par les Ignatiens.

Alors je connus que je ne m'étois point trompé dans le jugement que j'en avois fait. Car m'aïant extorqué ce qu'ils fouhaitoient, ils me chasserent de leur College avec toute forte de mepris, à peu près comme un riche chasse un pauvre de chez lui; & au lieu des Quadruples, je trouvai dans mes poches une poudre noire comme les voutes de l'Abysme, que je portai par curiofité chez un habile Chymiste, pour qu'il m'expliquât ce Phenomène si étrange. Mais il me traita de fou. difant que je voulois lui perfuader ce qui n'étoit pas possible in rerum natura, vû que s'il y avoit un Diable aussi savant qu'on se l'imagine, il n'auroit pas pû, avec tout son favoir, produire un tel effet. Alors perdant patience, je lui repliquai; Qu'il avoit raison de douter qu'il y eut des Diables aux Enfers,

puisqu'ils

343

puisqu'ils en étoient tous sortis pour former

la Societé Ignatienne.

Après un accident si fâcheux je fus contraint d'aller mendiant dans les gargotes & dans les lieux de debauche un Liard, un jule & très rarement un teston auprès de ces pauvres petits Abbés ou Clercs, qui souhaitent d'avoir une legère connoissance de mes maximes pour se rendre utiles aux Prélats Romains; & c'est tout ce que je pus faire, les Ignatiens m'en aïant à peine laissé la teinture.

Je me trouvois dans cette deplorable fituation, quand un de mes nouveaux Disciples, qui avoit plus de genie que les autres & qui postuloit la place de Monsignore di Camera auprès d'un Cardinal, me suggera; Que si j'avois presenté une requête à la Sacrée Congregation de Propaganda fide pour en obtenir l'emploi vacant d'Imprimeur, en lui exposant comment je savois que l'Université des Politiques avoit declaré, que propagare Fidem Catholicam ne vouloit dire autre chose qu'extendere jurisdictionem vel potestatem Ecclesia, facilement je l'eusse obtenu; vû que cette Congregation m'avoit encore en grande estime, me connoissant pour celui qui avoit enfeigné aux plus grands Princes les moïens de s'aggrandir: D'autant plus que les Ignatiens n'auroient jamais ofé publier le perfide Larcin qu'ils m'avoient fait. Je suivis l'avis de mon ami, & j'obtins la patente d'Imprimeur des Saints Decrets de la très pieuse Congregation de Propaganda fide.

Ce nouveau emploi que j'exerce maintenant, étant fort embarassant & peu profitable; la facrée Congregation touchée de mon triste état m'a permis fort charitablement de pouvoir aussi travailler pour le Public, pourvû que les livres que j'imprimerois sussenter la Gloire & la Puissance de la Sainte Eglise Romaine. Dès lors je me suis occupé à remplir dignement mon Emploi; & parmi le grand nombre d'Ouvrages que j'ai publiés, qui tous ont vanté les éclatantes vertus & les très saintes actions de l'Eglise Romaine & de son Chef infaillible, aucun ne sus pable de la faire tant vénerer que le présent Traité que je viens d'imprimer. Il m'est tombé entre les mains de la manière que tu vas entendre.

L'Auteur de ce Traité étant persecuté par les ennemis de sa Patrie, prit la resolution de composer cet Ouvrage & de le presenter en manuscript à un Grand, afin qu'en consideration d'un fervice si important il voulût le defendre contre leurs persecutions, & delivrer en même tems sa Patrie des maux infinis qu'elle fouffroit de ces gens-là: & comme l'Auteur savoit que je connoissois à fond le naturel des Princes, puisque j'avois été leur principal Confeiller avant que les Ignatiens m'eussent assassiné; il me demanda mon Conseil sur ce qu'il vouloit faire. Pour le fatisfaire je lui parlai donc en ces termes: ", Ceux qui fouhaitent obtenir quelque chose " d'un home, emploïent ordinairement les , prières, ou les recompenses, ou les me-" naces; afin qu'étant touché de compassion. ou gagné par l'interêt, ou intimidé par les menaces, il fe dispose à accorder ce qu'on lui demande: Mais parmi les homes cruels, ravissants, avares & selon eux puissans, , ces moiens n'aiant point de lieu; inutile-

ment se fatiguent ceux qui s'imaginent les fléchir par leur prières, ou les gagner par des presents, ou les intimider par des menaces. C'est pourquoi je te conseille à ne point perdre inutilement ton tems & tes peines en lui sacrisiant un Ouvrage qui peut être si avantageux au Public, pour en obtenir rien: & ne te sie pas aux promesses de certains Grands qui sont esclaves de la superstition & de l'avarice. Car c'est la force & la necessité, & point les fermens, les écrits & les témoins qui sont observer la soi à tels homes. Croi-moi, j'en ai fait une terrible épreuve.

Mon Discours le fit changer de dessein, & le determina à me remettre son Traité, afin que je le misse au plûtôt au jour. J'ai executé les volontez de mon ami en l'imprimant; & pour que le Lecteur scrupuleux & bigot n'ait aucune peine à le lire, je me suis pourvû d'un bon Privilège de sa Sainteté. Vis loin des Tirans si tu peux, & tu vivra heureux t.

BENEDICTUS XIII. Pont. Max.

Ilecto filio Nicolao Macchiavello sacræ Congregationis de propaganda Fide Typographo, salutem & apostolicam benedictionem. Exponinobis nuper fecisti, quod licentiam imprimendi librum, cui titulus est, Recit fidelle & comique de la Religion des Cannibales modernes, & c. a nobis obtinere desideres; ipsumque autographum santi Officii supremo Inquisitori, ut is eum diligenter examinet, communicasti; cumque

[†] Longe esto ab homine habente Potestatem occidendi. Eccles. cap. 9. vs. 13.

ille de omnibus, que in dicto libro continentur, nos plene informaverit: Nos tibi concedimus, atque expresse mandamus, ut quam primum eum imprimi facias, ut pote quem maxime utilem judicamus ad omnes Fideles erudiendos ac ædificandos, ad Romanæ Ecclesia splendorem augendum, & præterea ad virtutes egregias Ecclesiasticorum toti Mundo patefaciendas. Qua propter nos mandamus Archiepiscopis. Episcopis eorumque vicariis, & fratribus nostris in spiritualibus generalibus; ut non solum in Diæcesibus eorum dictum Librum legi permittant; sed etiam ut legi præcipiant ab omnibus, qui legere norunt: & ut ii qui legere non norunt, audiant eum Legi a Pastoribus suis, qui eum semel in qualibet septimana publice legere tenebuntur. Atque ordinamus ac volumus, ut in posterum frequens lectio hujus libri vicem recitationis Divini Officii obtineat. Cui omnes Indulgentias concedimus, quæ ab Antecessoribus nostris concesse sunt iis, qui Divinum officium recitarent: & in præsens decem mille annorum concedimus iis omnibus qui dictum Opus ter complete legerint: Atque insuper Plenariam in articulo mortis concedimus morituris omnibus, qui dictum Opus super lecto collocaverint. Ac declaramus excommunicatos omnes qui eum legere vel legi audire recusaverint, a qua excommunicatione absolvi non poterunt, nisi prius buic nostro Decreto obediant; Quod præcise ac absolute volumus. Non obstantibus constitutionibus & ordinationibus Apostolicis cæterisque contrariis. In cujus finem præsens Privilegium oranti concessimus: & quo magis quanti dictum Opus faciamus sciatur, nomen nostrum præsenti Decreto affigi voluimus. Datum Roma apud Vaticanum, sub annulo Piscatoris, die XXVII. Augusti MDCCXXVIII. Pontif. nostri, anno quinto. BENEDICTUS PAPA.